

1035

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identification du Produit :** 1035**Autres Moyens d'Identification :** Silicone RTV Adhésif Scellant / Premium RTV Silicone Adhesive Sealant**N° de Pièces Connexes :** 1035-85ML, 1035-85MLCA

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Adhésif scellant**Usage contre-indiqué :** Non disponible

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772  
**FAX** +1-800-340-0773  
**COURRIEL** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)  
**WEB** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone** +1-905-331-1396  
**FAX** +1-905-331-2682  
**COURRIEL** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence



**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**  
(Code d'accès : 335388)**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7  
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**1035**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Toxicité pour la Reproduction	1B	Danger	Santé
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	3	<i>aucune</i>	<i>aucun</i>

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

<b>Mention</b>	<b>DANGER</b>
<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
Symbol non mandaté	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les fumées et vapeurs.

*Suite de section sur la page suivante*

 Page **2** of **14**

Date de Révision: 05 mars 2020 / Ver. 2.02

**1035**
*Continuation...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

<b>Autres Critères</b>	<b>Mention de Danger / Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

**1035**
**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	1-5%
999-97-3	1,1,1,3,3,3-hexaméthylsilazane	1-5%
22673-19-4	dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane	0.3-1%
541-02-6	décaméthylcyclopentasiloxane	0.1-1%

**Section 4 : Premiers Soins**

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b>	P305 + P351 + P338, P337 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>rougeur, sévère irritation</i>
<b>Intervention</b>	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.  Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</b>	P302 + P352, P362 + P364, P333 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation légère, rougeur, dermatite de contact</i>
<b>Intervention</b>	Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340, P308 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>faible toxicité: toux</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

*Suite de section sur la page suivante*

**1035***Continuation...***EN CAS D'INGESTION** P301 + P330 + P331, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *faible toxicité : irritation***Intervention** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions** En cas d'incendies : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.**Danger Spécifiques** Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie.**Produits de Combustion** Produit des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), dioxyde de silicium (SiO<sub>2</sub>), des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), ammoniac et formaldéhyde.**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel****Protection Individuelle** Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.**Précautions à Prendre pour l'Intervention** Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.**Précautions pour l'Environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.**Méthode de Confinement** Sans objet — pas aisément apte à l'écoulement**Méthode de Nettoyage** Recueillir le déversement dans un récipient hermétique. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.**Méthode d'Élimination** Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

1035

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.

**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle****Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées.

**Paramètres de Contrôles**

<b>Ventilation</b>	Un système de ventilation générale est suffisant pour une utilisation normale; garder l'exposition aussi basse que possible.
--------------------	--

**Equipment de Protection Individuelle**

<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées. <b>RECOMMANDATION</b> : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.
----------------------------	---

*Suite de section sur la page suivante*

**1035**

**Protection de la Peau** Porter des vêtements de protection appropriées pour prévenir les contacts dermiques.

En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.

**Protection Respiratoire**

N'est pas normalement requis, mais en cas d'exposition à des niveaux élevés de vapeurs ou fumées, porter un demi-masque avec cartouche de vapeurs organiques et filtre à particule.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Solide, pâte	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité</b>	Non disponible
<b>Apparence</b>	Incolore	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité</b>	Non disponible
<b>Odeur</b>	Semblable à l'ammoniac	<b>Pression de Vapeur @ 20 °C</b>	<1.0 hPa [<0.75 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Non disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	1.04
<b>Point de fusion/ Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Insoluble
<b>Point Initial d'Ébullition</b>	Non disponible	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair</b>	≥110 °C [≥230 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Taux d'Évaporation</b>	Non disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable	<b>Viscosité @40 °C</b>	>20.5 mm <sup>2</sup> /s

**1035****Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Non disponible
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Provoque de la rougeur et irritation sévère.
<b>Peau</b>	Provoque une rougeur, l'irritation légère de la peau ou dermatite de contact.
<b>Inhalation</b>	Faible toxicité: toux
<b>Ingestion</b>	Faible toxicité : irritation
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée peut provoquer une allergie cutanée.

*Suite de section sur la page suivante*



**1035**
**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
octaméthylcyclotérasiloxane	>4 800 mg/kg Rat	1 770 mg/kg Rat	36 mg/L Rat 4 h
1,1,1,3,3,3-hexaméthylsilazane	1 864 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
décaméthylcyclopentasiloxane	Non disponible	Non disponible	8.67 mg/L Rat 4 h

*Note :* Les limites toxicologiques de la base de données RTECS<sup>2</sup> et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

**Autre Effets Toxiques**
**Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions/irritation des yeux**

Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (No. CAS 22673-19-4) provoque une irritation sévère des yeux.

**Sensibilisation respiratoire et de la peau**  
(risque de réactions allergiques)

Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (No. CAS 22673-19-4) peut entraîner une sensibilisation de la peau selon des études animales.

**Cancérogénicité**  
(risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.

**Mutagénicité** (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Octaméthylcyclotérasiloxane (No. CAS 556-67-2) et dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (No. CAS 22673-19-4) ont été testés positifs pour l'effet sur la reproduction dans des études chez le rat.

**Tératogénicité** (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Suite de section sur la page suivante*

**1035****Toxique pour certains organes cibles – exposition unique**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration**

Le contenu liquide ne répond pas aux critères de danger par aspiration. Le mélange ne contient pas de substances de catégorie 1.

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

En Europe, l'octaméthylcyclotetrasiloxane (No. CAS 556-67-2) est classé comme un polluant chronique pour milieu aquatique de catégorie 4. 1,1,1,3,3,3-hexaméthyltrisilazane (No. CAS 999-97-3) est classé comme un polluant chronique pour milieu aquatique de catégorie 3. Le dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane (No. CAS 22673-19-4) est classé comme un polluant chronique pour milieu aquatique de catégorie 1.

Les ingrédients qui restent sont non classable par manque de donné, mais sont considérés comme étant de faible écotoxicité.

**Écotoxicité Aiguë**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Écotoxicité Chronique**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Biodégradation et Persistance**

Non classifiable en raison de données non concluantes.

**Potentiel de Bioaccumulation**

Non disponible

**Mobilité dans le Sol**

Non disponible

*Suite de section sur la page suivante*

**1035****Autres Effets**

Non disponible

**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

**Référez aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Non réglementé

**Voie Aérienne**

**Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Non réglementé

**Voie Maritime**

**Référez au Règlement IMDG.**

Non réglementé

**Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

1035

**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

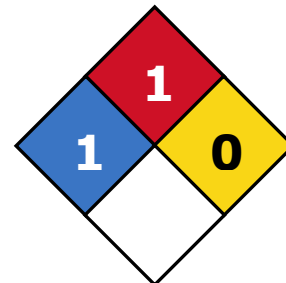
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de donné et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

**USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>*</b>	<b>1</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>		<b>1</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>		

**CODES 704 NFPA®**

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA (Clean Air Act, USA)**

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

**EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)**

Ce produit ne contient pas de substances qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

**TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

*Suite de section sur la page suivante*

**1035**

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**Section 16 : Autres Informations**

**Préparé par** le département de réglementation de MG Chemicals

**Date de Révision** 05 mars 2020

**Annule et Remplace** 16 janvier 2020

**Changement Effectué** : Changement des numéros de téléphones en cas d'urgence.

**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

*Suite de section sur la page suivante*

**1035****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courrielle : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : 1-905-331-1396

**Adresses**

<i>Fabrication &amp; Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.